

## CHOC VOITURE CONTRE TRAMWAY

Par **koursk**, le **16/04/2009** à **23:32**

Bonjour,

suite à un accident de la route avec un tramway mon assureur me semble un peu léger sur la question ne connaissant pas les responsabilités sur l'accident .

en effet je me suis engagé sur le croisement d'une rame de tramway réglé par un feu tricolore . celui-ci étant clignotant orange et venant de droite il me semblait avoir la priorité ;

malheureusement pour moi un tramway passe à ce moment-là et me percute à l'arrière gauche indiquant que j'étais déjà bien engagé et que je venais de droite . pourtant mon assureur doute que je sois prioritaire ?

Qu'en pensez-vous ? je vous précise qu'aucun panneau de passage à niveau ferroviaire n'est présent avant le carrefour et que ce feu tricolore était hors service depuis déjà deux ou trois jours selon des témoins de l'accident

merci d'avance

Par **cram67**, le **17/04/2009** à **07:15**

Tout d'abord, il n'y a pas d'obligation à implanter de panneau de passage ferroviaire pour un tramway.

Concernant un tramway, il faut savoir qu'il est prioritaire en toute circonstance, et dispose de voies qui lui sont spécialement attribuées. Il n'est pas soumis à "une priorité à droite". Ce qui est logique, car l'on arrête pas les plusieurs tonnes d'un tram en mouvement comme l'on arrête une voiture.

Sa responsabilité peut être engagée s'il ne respecte pas une signalisation lui imposant l'arrêt où une erreur manifeste de prudence (ex : traversée à vive allure d'une zone piétonne). Ne connaissant pas le tram de votre ville, il faut savoir que tous ses mouvements sont enregistrés et mis en parallèle à sa signalisation propre.

Vous pouvez toujours saisir le service juridique de votre assurance, mais à mon avis, peu de chance de gain de cause en votre faveur.

Originaire de Strasbourg, où nous disposons d'un tram, je n'ai jamais constaté d'accident où la responsabilité incombait au conducteur du tramway.

Par **razor2**, le **17/04/2009** à **10:02**

Bonjour je confirme, le Tramway est prioritaire, et sa voie est réglée par des feux. Donc à moins de prouver que le tramway a "grillé" son feu, vous lui devez la priorité, et donc êtes à

priori en tort dans cet accident!